



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des services judiciaires
Cour d'appel de Limoges**

**Le premier président
Le procureur général**

Limoges, le 9 avril 2021

Nous tenons à porter à votre connaissance que l'activité des services judiciaires est maintenue sur l'ensemble du ressort de la cour d'appel de LIMOGES durant le confinement décrété le 2 avril dernier.

Ainsi, sauf circonstances insurmontables, toutes les audiences se dérouleront comme prévu et l'accueil physique à la cour d'appel et dans les tribunaux du ressort de la cour sera possible aux horaires habituels.

Néanmoins, au vu du contexte sanitaire et de la nécessité de limiter strictement les regroupements de personnes, des restrictions spécifiques pourront être mises en place par les juridictions qui pourront notamment imposer un contact téléphonique préalable pour pouvoir être reçu par le service d'accueil unique du justiciable.

Dans tous les cas, le respect des gestes barrières s'imposera.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le site internet de la cour d'appel de LIMOGES (<https://www.cours-appel.justice.fr/limoges>). Vous y trouverez notamment les éléments propres à chaque juridiction, lesquels seront régulièrement actualisés. Vous pourrez également obtenir ces informations en vous rapprochant des juridictions dont les coordonnées figurent dans le tableau ci-dessous.

CA LIMOGES	TJ LIMOGES	TJ BRIVE LA GAILLARDE	TJ TULLE	TJ GUERET
05 87 19 33 00	05 87 19 34 00	05 87 49 32 00	05 55 20 24 01	05 87 56 20 87